



## Déclaration CFDT

Préalable au Comité technique du 3 octobre 2016

**A Madame la Présidente du Conseil Régional,**

**A Monsieur le Président du Comité technique**

La CFDT a pris acte de l'engagement de la Présidente exprimé en janvier 2016 et réitéré lors de la venue en Franche-Comté de Mme Grelier, secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales le 1<sup>er</sup> Septembre 2016, d'aboutir à un accord global sur l'ensemble des dispositions règlementant le personnel.

**La CFDT souhaiterait en préalable un accord de méthode sur les points suivants :**

- **Echéancier** d'adoption des règles d'harmonisation et de mise en œuvre de celles-ci ?
- Quelle **place donnée au CT** : les dossiers passés pour avis au CT sont-ils d'effet immédiat ou dépendent-ils de la conclusion de l'accord global ?
- La CFDT souhaiterait connaître la position de l'administration sur **l'articulation de la négociation sur les régimes indemnitaires avec les évolutions réglementaires** : en effet la CFDT n'estime pas envisageable que l'harmonisation des régimes indemnitaires se fasse au rythme de la parution des décrets, cadre d'emploi par cadre d'emploi ? L'architecture globale du dispositif nous paraît la seule garante possible d'une **construction équitable et solidaire entre les catégories.**
- **Périmètre de l'accord global ? nous demandons que la GPEC soit intégrée dans ce périmètre (panorama des carrières, répertoire des métiers, ratios...)**
- **Enfin la CFDT demande la conclusion d'un accord signé, engageant les parties, et souhaite connaître le positionnement de Mme la Présidente sur ce sujet.**

Envoyé le 20 septembre à Mme Marie-Guite Dufay et à M. Neugnot